



# COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL

**Compte-rendu**  
**Séance du JEUDI 2 FEVRIER 2023 à 20h00**

L'an deux mil vingt-trois, et le deux du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

**Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Marie-Laure PETIT et Marie-Claire THÉRÉAU.  
Mrs Richard PERRIER, Jean-Noël DUCRET, Alain DEROCHE, Gilles MICHEL, Jean-Baptiste ROUX, Guillaume ALLOIN, David PIERRE et Julien NARBOUX.**

**Absents excusés : Mmes Gaëlle GORDAT et Sandrine COMTE-LATHUILIERE**

Mme Martine COUEGNAS est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un point doit être rajouté à l'ordre du jour :  
Délibération concernant la modification des statuts du SYDESL (Syndicat département de Saône et Loire)  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## 1. Compte-rendu de la séance du 14 novembre 2022

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2022.

## 2. Délibération adressage du Lotissement Tranche 2

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu « d'Ambiance Télécom » qui sollicite le conseil municipal afin qu'il procède à la numérotation des lots au lotissement « Le Sainfoin Tranche 2 », ceci afin de mettre à jour leurs bases de données, ce qui permettra de localiser les futurs acquéreurs des parcelles lorsqu'ils feront leurs demandes de lignes téléphoniques.

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lots	Dénomination	Numérotation
9	Rue du Sainfoin	12
10	Rue du Sainfoin	14
11	Rue du Sainfoin	21
12	Rue du Sainfoin	15
13	Rue du Sainfoin	13
14	Rue du Sainfoin	7
15	Rue du Sainfoin	9
16	Rue du Sainfoin	11
17	Rue du Sainfoin	17
18	Rue du Sainfoin	19

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 3. Modification des effectifs de la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de secrétaire de Mairie d'une durée maximum de 17h30 hebdomadaire pour des fins de formation et de découverte du poste de secrétaire de Mairie, mais aussi pour des besoins ponctuels en complément de la secrétaire en poste tel que l'archivage, numérisation de l'état civil, etc..

#### ■ **EMPLOIS PERMANENTS**

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN CONTRACTUEL ART 3-3	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Agent chargé de l'entretien des salles, de la mairie et de la régie du camping municipal	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	NON	0	1 : TNC 17H30
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Adjoint technique	0	OUI	1	TC
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Adjoint technique	0	OUI	1	TC (temps partagé entre deux communes)
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif	0	OUI	1	TC
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif	0	OUI	1	1 : TNC jusqu'à 17h30

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 4. Demandes de subvention

Monsieur le Maire donne lecture à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de toutes les demandes de subventions sollicitées par les diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide d'allouer** les subventions suivantes :

Association sportive EREA CLAUDE BROSSE	80 €
Espace socio culturel	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 €</b>

Concernant la demande de subvention des restaurants du Cœur de Paray le Monial, le Conseil Municipal propose de financer un caddie de course à hauteur de 100 € qui sera remis à l'association.

## 5. Demande de subvention pour un voyage scolaire de l'école Champ Seigneur

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande des professeurs de l'école Champ Seigneur pour une participation de la Commune au voyage scolaire des élèves de CE2 à AUTUN.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer la somme de 200€ pour le voyage scolaire cité ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer une participation financière de 200€.
- **DECIDE** que cette dépense sera inscrite à l'article 6574 au budget primitif 2023.

## 6. Modification des statuts du SYDESL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE :**

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant
- De notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

## 7. FNGIR et Budget

Monsieur le Maire rappelle que le FNGIR (Le fonds national de garantie individuelle des ressources) n'a pas d'incidence dans notre budget, puisque le FNGIR nous est versé et nous le reversons par la suite.

Par ailleurs, une réunion de la commission finances est fixé le 15 février à 18h30 à la Mairie, afin de préparer le vote du budget.

## 8. Questions diverses

**Reste à Réaliser** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des restes à réaliser ont été effectués pour payer les factures correspondantes aux travaux suite au sinistre du 21 juin 2022, afin que la commune puisse émettre les mandats sans attendre le vote du budget 2023.

**Ordures Ménagères** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes a débuté les changements de bacs ménagers dans les communes, suite à la nouvelle réglementation du tri des ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une enquête sera faite auprès de tous les habitants à compter de fin février, afin de connaître les besoins de chaque foyer en conteneurs adaptés. Les habitants seront avertis 5 à 6 jours avant le passage à leur domicile. Il est proposé que les services en charge des ordures ménagères interviennent en conseil municipal pour une information et des échanges. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition. Une réunion d'information plus large sera organisée avec l'ensemble de la population pour une sensibilisation indispensable à l'évolution des pratiques de tri.

**AAP 2023** : Un dossier Appel à Projet 2023 a été déposé concernant l'aménagement des abords paysagés du Lotissement.

**PLUI** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Noël DUCRET qui a assisté à la réunion du PLUI. Monsieur Jean-Noël DUCRET fait le résumé de la réunion.

**Restaurant Le Volobrigais** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le restaurant l'Auberge Volobrigaise a un repreneur. Le compromis de vente du fonds de commerce a été signé le jeudi 2 février 2023. Pour faciliter l'installation, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger la suspension du loyer jusqu'au 31 mars 2023. Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.  
Suite aux deux devis reçus pour la rénovation intérieur (travaux électricité : entreprise TEOLE et faïencerie : entreprise PRODECO), Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

**Aménagement du Bourg** : Monsieur le Maire de Volesvres informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain DEROCHE et notre agent communal ont procédé à l'état des lieux du matériel utilisé dans la cuisine de la grande salle et de la consommation en énergie. En parallèle de ces observations, il est décidé de faire appel à des professionnels pour réfléchir aux appareils les mieux adaptés à l'utilisation faite de la cuisine.

**ENEDIS** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DEROCHE qui expose la mise en place d'un nouvel espace de contrôle de la consommation électrique de la commune sur le site ENEDIS (Eclairage Public, Grande Salle, Petite Salle et Mairie).

**Fermeture Classe Ecole Champ Seigneur** : Monsieur le Maire lit le courrier transmis à la DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale), concernant la répercussion sur les élèves de la fermeture d'une classe à l'école du Champ Seigneur. Une délibération contre le refus de fermeture de classe doit être prise. Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de délibérer favorablement contre la fermeture de cette classe.

**Bulletin Municipal** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Bulletins seront à distribuer dans les quartiers de la Commune.

**Grande Salle** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réflexion de réaménagement de la grande salle, les notions énergétiques, thermiques, d'isolation et d'agencement notamment ont fait l'objet de prises de rendez-vous auprès d'architectes. Nous avons reçu deux devis d'architectes :

- SETAN : diagnostique, état des lieux, diagnostique énergétique montant du devis 10 800 € T.T.C.
- A2 Architecte : état des lieux, aménagement intérieur, étude par l'évolution énergétique 3 600 € T.T.C. + 2 400 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de A2 Architecte.

**VOIRIE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis de voiries ont été reçus :

- Travaux chemin des Halliers : 11 000 €
- Travaux chemin d'Eringues : 16 776 €
- Tête aqueduc 750 €.

**Camping** : Le Conseil Municipal décide de l'ouverture du camping sur la période du 12 juin 2023 eu 8 septembre 2023.

**Chantier en cours** : Monsieur le Maire rappelle les chantiers en cours sur la Commune, installation de la fibre en souterrain et enfouissement des lignes route de Bonnefond.

**Secrétariat de Mairie** : Monsieur le Maire de Volesvres rappelle au Conseil Municipal le recrutement d'une nouvelle secrétaire de Mairie et de l'arrêt de la convention de mise à disposition du poste intercommunal de secrétaire de mairie. Actuellement, la secrétaire partage son poste entre les communes de Volesvres et Versaugues. Une réunion avec Louis ACCARY, Maire de Versaugues et les adjoints Patrick BERLAND et Colette RISSO est prévue le mercredi 8 février, pour proposer d'établir une nouvelle convention entre les deux communes. Après délibération, il a été décidé que la convention de mise à disposition prendra fin le 30 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Le Maire  
Richard PERRIER

